



PROGRAMME DE FORMATION

En présentiel

À distance

## IDENTIFIER LES RÈGLES DE PRÉSENTATION DU BUDGET DU CSE, COMITÉ SOCIAL ÉCONOMIQUE

### OBJECTIFS DE FORMATION

À l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Comprendre les termes comptables du CSE
- Présenter le bilan comptable du CSE

### PARTICIPANTS

- Membres élus du CSE

### PRÉREQUIS

- Aucun

### MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ACTIVES

- Formation animée par un expert de la formation des élus du personnel et du dialogue social
- Apports théoriques et méthodologiques illustrés par de nombreux exemples concrets
- Echanges basés sur la pratique professionnelle des participants et du formateur
- Etude de cas pour permettre l'appropriation des outils
- Support individuel de formation

### ÉVALUATION

- Évaluation formative réalisée par l'intervenant tout au long de la formation afin de mesurer les acquisitions et les progressions
- Évaluation des acquis

### LES PLUS

- PAI : un plan d'actions individuel sera formalisé en fin de formation.
  - Programmes ajustables à vos attentes
  - Accompagnement personnalisé
  - Option démarche qualité :
- SQF – Suivi Qualité Formation : Synthèse détaillée et bilan du formateur.
- Cette formation est accessible à toute personne en situation de handicap, contact référent handicap au 02 43 61 08 47
  - Une expertise<sup>2</sup> de nos formateurs : technique et pédagogie active

### PROGRAMME DE FORMATION

#### 1. Comprendre les mécanismes de base de la comptabilité du CSE

- Les comptes du CSE
- La tenue de la comptabilité sans être comptable
- La gestion des stocks
- Les principales règles URSSAF

#### 2. Appréhender les éléments financiers du CSE

- Les postes en crédit
- Les postes de dépenses
- Les charges de fonctionnement
- L'affectation des postes comptables

#### 3. S'approprier les principaux termes comptables de tenu de bilan

- Les éléments financiers
- Le compte de résultat
- La lecture d'un bilan
- La lecture d'un compte d'exploitation

#### 4. Construire un tableau de présentation des comptes du CSE

- La forme des comptes
- Les règles de présentation